

Communiqué de presse.

Accessibilité des logements : le combat doit s'intensifier !

L'ANPIHM soutient sans réserve l'initiative de l'Association Handisocial qui, pour exiger le retrait de l'article 18 du projet de loi Élan, a bloqué le convoi de l'Airbus A380 dans le Gers durant la nuit du 21 au 22 août.

En effet, le projet gouvernemental consistant à réduire à 10 % le quota de logements neufs, et notamment les appartements relevant du secteur social habitables immédiatement et sans travaux majeurs préalables par les personnes dites handicapées et les personnes âgées en voie de dépendance, catégorie de la population en forte progression, s'avère totalement contraire aux besoins de la population et de plus en totale contradiction avec les déclarations présidentielles d'aller vers « une société inclusive ».

Parallèlement, la proposition sénatoriale de ne réduire ce quota qu'à 70 % alors même que la production annuelle actuelle de ce type d'appartements ne cesse de diminuer (23 000 unités en moyenne entre 2006 et 2014, et 22 000 unités en moyenne entre 2006 et 2015 dénotant pour cette dernière année une diminution spectaculaire !) ne change rien à l'affaire puisqu'elle consisterait à la construction annuelle d'un logement HLM neuf par tranche de 10 000 habitants dont l'avancée en âge ou l'état de santé de plus de 650 d'entre eux justifie chaque année d'un habitat accessible permettant ensuite et si besoin est, par des travaux mineurs, la réalisation d'un intérieur adapté à chaque cas !

De ce point de vue, instaurer un quota réduisant ce chiffre de façon significative au profit de logements dits « évolutifs » qui, en l'état actuel des techniques de construction, appelleront nécessairement des travaux extrêmement conséquents chaque fois que de besoin, constitue un retour aux conceptions des années 60, conceptions abandonnées par le législateur dès 1975 en raison de leur inanité !

Devant une telle perspective et en réponse à la volonté affichée des personnes dites handicapées de refuser ce retour en arrière, l'ANPIHM appelle l'ensemble des présidents et administrateurs du Mouvement associatif des personnes dites handicapées à prendre, tous ensemble, nos responsabilités, y compris par une grève de la faim, pour empêcher le Président de la République et son Gouvernement de perpétrer une telle décision inique, contraire aux engagements internationaux de la France, et condamnée de surcroît par les différentes autorités défendant en France et en Europe les Droits de l'Homme et du Citoyen.

Le 23 août 2018.